



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Reprise des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume en présence du public

Le 4 mars 2022 – Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tiendra sa prochaine séance ordinaire le lundi, 7 mars à 19h30, en présence du public.

Il est à noter que le port du masque sera exigé ainsi que la distanciation sociale de 2 mètres.

Réouverture du bureau municipal

La municipalité profite de l'occasion pour rappeler que le bureau de son centre administratif, situé au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, est de nouveau accessible au public. Il est toutefois recommandé de prendre rendez-vous avant de s'y rendre.

Le respect des consignes de santé publique est de mise lors d'une visite au centre administratif.

-30-

Source :

Anny Boisjoli

Directrice générale et greffière-trésorière